



Pour diffusion immédiate : 01/10/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**EN CE PREMIER JOUR DU MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN,
LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À ÉTENDRE LA
COUVERTURE D'ASSURANCE DU DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN ET DE
L'IMAGERIE MÉDICALE**

***La loi S.2465C/A.1696C élargit la couverture d'assurance du dépistage et de
l'imagerie du cancer du sein pour inclure les recommandations reconnues à
l'échelle nationale***

En ce premier jour du Mois de la sensibilisation au cancer du sein, la gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une loi visant à étendre la couverture d'assurance du dépistage du cancer du sein et de l'imagerie pour inclure les procédures préconisées par les recommandations en matière de pratique clinique reconnues à l'échelle nationale pour la détection du cancer du sein.

La gouverneure Hochul a déclaré : « Chaque femme de l'État de New York devrait avoir accès à l'ensemble des options de couverture pour le dépistage et l'imagerie du cancer du sein, qui sont essentiels pour un diagnostic et un traitement précoce. Cette loi garantit la disponibilité de services préventifs essentiels sans contrainte financière, ce qui permet de sauver des vies et d'établir une nouvelle norme de soins pour les New-Yorkais ».

La loi S.2465C/A.1696C modifie certaines dispositions de la loi sur les assurances afin d'obliger les régimes d'assurance maladie individuels, collectifs et à but non lucratif (y compris les HMO) à couvrir le dépistage du cancer du sein et les imageries de diagnostic. Cette couverture s'applique si un médecin la préconise sur base de recommandations cliniques reconnues au niveau national. Les dépistages comprennent des mammographies de diagnostic, des échographies mammaires et des IRM.

La loi précise également que le partage des coûts ne s'appliquera pas à ces procédures, sauf dans la mesure où il entraînerait l'inéligibilité au compte d'épargne santé en vertu des directives de l'IRS.

La loi définit les « recommandations en matière de pratiques cliniques reconnues au niveau national » comme des normes fondées sur des données probantes élaborées

par des organisations indépendantes ou des organismes professionnels médicaux à l'aide d'une méthodologie transparente et d'une structure de rapport.

La sénatrice d'État, Roxanne J. Persaud, a déclaré : « Avec la signature de cette loi essentielle, nous faisons un grand pas en avant dans la lutte contre le cancer du sein. Cette extension de la couverture d'assurance pour les dépistages et l'imagerie permettra aux individus de donner la priorité à leur santé sans avoir à en supporter le coût et permettra au dépistage précoce de devenir la norme, et non plus un privilège. Je remercie mon collègue Hunter, membre de l'Assemblée, de s'être joint à moi pour défendre cette cause, ainsi que la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi ».

Pamela J. Hunter, membre de l'Assemblée, a déclaré : « L'extension de la couverture d'assurance pour le dépistage et l'imagerie du cancer du sein basée sur les directives cliniques reconnues au niveau national est une étape essentielle pour garantir aux femmes de New York l'accès à un dépistage précoce qui leur sauvera la vie. Cette loi, signée à l'occasion du mois de sensibilisation au cancer du sein, élimine les obstacles financiers aux procédures de diagnostic essentielles telles que les mammographies, les échographies et les IRM, qui sont indispensables à la lutte contre le cancer du sein. Je suis fière d'avoir défendu ce projet de loi à l'Assemblée, et je tiens à remercier la gouverneure Hochul et le sénateur Persaud pour le leadership et le soutien dont ils ont fait preuve afin que ce projet devienne une réalité pour les femmes de tout l'État ».

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)